

Le 25 janvier 2008

Premiers Agréments Techniques Européens pour produits minces réfléchissants

Le 23 janvier 2008, le CSTB a délivré les deux premiers Agréments Techniques Européens (ATE) pour des produits réfléchissants destinés à l'isolation thermique des bâtiments, connus sur le marché sous l'appellation produits minces réfléchissants (PMR).

Les produits concernés sont des produits multicouches composés :

- L'un, de films de polyester métallisés à l'aluminium, de couches de ouate de polyester et de couches de polyéthylène, pour une épaisseur totale de 30 mm,
- L'autre, de films d'aluminium, de films de polyéthylène et de couches à bulles d'air, pour une épaisseur totale de 7 mm.

Ces PMR bénéficiaient jusqu'à présent d'Avis Techniques établis pour leur incorporation dans des ouvrages en France.

La délivrance des ATE est le résultat de l'effort des industriels pour faire valider leurs produits sur le plan européen. Il résulte de la consultation de tous les organismes d'agrément des 27 pays européens agissant conjointement dans le cadre de l'EOTA (European Organisation for Technical Approvals).

Leurs caractéristiques sont ainsi établies et déclarées suivant un langage technique harmonisé. Ces PMR vont enfin pouvoir, pour la plus grande satisfaction de leurs fabricants, être mis sur le marché de l'espace économique européen en disposant du marquage CE.

Les niveaux de performance de ces produits minces réfléchissants les destinent à être incorporés dans un procédé d'isolation en tant que complément d'isolation, comme le précise l'Agrément Technique Européen.

Pour consulter les Agréments Techniques Européens

Sur le site de l'EOTA

[ETA-08/0051](#)

[ETA-08/0052](#)

Sur le site du CSTB

[ETA-08/0051](#)

[ETA-08/0052](#)